Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des projets pour une commémoration en 2003 sous le thème de "La Naissance d'un Etat confédéré"

Le Canton de Vaud fêtera dignement ses 200 ans d'existence : le Conseil d'Etat vient d'accepter de lui donner des moyens importants pour que cette commémoration soit visible par des actions concrètes menées dans la durée. Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport que lui a remis la commission ad hoc chargée de lui faire des propositions en vue de la commémoration de la naissance du Canton de Vaud en 1803. Le projet propose de placer ce jubilé sous le thème " La naissance d'un Etat confédéré ". En

· Nécessité d'informer avant les célébrations

Il entend ainsi mettre en lumière 1803 davantage pour le canton de Vaud comme date-clé de son intégration au sein de la Confédération plutôt que l'Acte de Médiation lui-même.

Pour focaliser l'attention sur ce thème et les événements de 1803, le Conseil d'Etat choisit de consacrer des efforts importants à une information et une communication anticipée. Cela va des recherches historiques de type universitaire à l'information " grand public " par des clips audiovisuels notamment.

· Revitaliser l'intérêt de chacun pour la vie démocratique

Le projet central s'inscrit dans la durée, puisqu'il propose la réintroduction de l'éducation citoyenne dans les programmes scolaires, non au travers d'un processus administratif lourd, mais en faisant appel aux idées créatives hors Etat au moyen d'un concours organisé sur le principe des concours d'architecture. Une première étape ponctuelle serait l'organisation de votations blanches en 2003 à l'occasion d'un rendez-vous électoral fédéral ou cantonal.

· L'ouverture aux autres et une nouvelle Constitution

Les propositions retenues prônent également l'ouverture aux Vaudois de l'étranger, les

contacts avec les cinq autres " cantons de la Médiation ", et diverses festivités officielles. Etc. Enfin la création d'une enveloppe financière permettra de soutenir divers projets émanant d'associations, de communes, de groupements, etc, dans les domaines les plus divers, en 2002 et 2003.

Le Conseil d'Etat souhaite d'autre part que le travail mené par la Constituante et l'introduction de la nouvelle Constitution vaudoise soient inscrits au c?ur de cette commémoration.

· Une structure de gestion et un budget

L'Etat veut constituer une Fondation de droit privé et lui confier la mission de piloter l'ensemble de la commémoration, en lui attribuant, par tranches de crédit successives réparties sur trois ans, le montant affecté à l'opération. D'autre part, il recherche un(e) chef de projetqui, sous la houlette de la fondation, sera responsable de l'organisation de l'ensemble des actions.

Au total, c'est un montant de 4 millions de francs qui est estimé nécessaire (à répartir sur trois ans) pour mener à bien le projet.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 mars 2001

Brigitte Waridel, chef du Service des affaires culturelles, tél. 021/ 316'33'00